

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) № de publication :

**2 475 369**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**Nº 80 02772**

(54) Chausson en matière plastique pour la pratique de certains sports nautiques.

(51) Classification internationale. (Int. Cl. 3) A 43 B 5/00.

(22) Date de dépôt ..... 8 février 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — «Listes» n. 33 du 14-8-1981.

(71) Déposant : OURS Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Roger Ours.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Tony-Durand, 22, bd Voltaire, 75011 Paris.

Dans un certain nombre de sports nautiques, notamment la planche à voile, il est nécessaire de bénéficier d'une bonne adhérence sur l'engin utilisé. C'est du reste la raison pour laquelle les planches à voile comportent habituellement un revêtement antidérapant sur leur partie destinée à recevoir les pieds de l'utilisateur. Cependant, un tel revêtement a l'inconvénient de s'user très rapidement. Par ailleurs, dans certaines positions, l'utilisateur est amené à placer ses pieds sur des parties lisses dépourvues de revêtement antidérapant. C'est pourquoi, la plupart des pratiquants de ce sport exercent celui-ci en portant des chaussons en matière plastique dont la semelle est pourvue de reliefs d'adhérence, par exemple des nervures convenablement disposées. L'emploi de tels chaussons permet effectivement d'obtenir une meilleure adhérence.

Toutefois, les chaussons de ce genre qui existent actuellement, ne donnent pas entière satisfaction car du fait même qu'ils sont réalisés en matière plastique, ou en matière élastique, le pied n'est pas parfaitement immobilisé à l'intérieur de ceux-ci. Pour éviter un risque de glissement à l'intérieur de leurs chaussons, les utilisateurs sont donc amenés à crisper leurs pieds, ce qui est une cause de fatigue rapide. Par ailleurs, les chaussons actuellement utilisés ne permettent pas d'obtenir une adhérence convenable dans certaines positions particulières du pied.

La présente invention a donc pour objet un chausson du type rappelé ci-dessus qui est conçu de façon à assurer l'immobilisation du pied à l'intérieur de celui-ci et une parfaite adhérence quelle que soit la position du pied.

A cet effet, ce chausson est caractérisé en ce qu'à l'endroit de l'emplacement du talon, la face interne de sa semelle présente un ou plusieurs reliefs formant ventouse, et aptes à assurer l'immobilisation du pied à l'intérieur de ce chausson.

Selon une autre caractéristique, la face externe de la tige de ce chausson comporte une surface granitée sur le dessus de sa partie avant, ainsi qu'à l'endroit du contrefort. Les surfaces granitées ainsi prévues permettent d'obtenir une bonne adhérence sur une planche

à voile dans certaines positions particulières du pied, notamment lors de l'exercice de figures dites de "style libre".

Du reste, d'autres avantages et particularités du chausson selon l'invention apparaîtront au cours de la description suivante.

- 5 Cette description est donnée en référence au dessin annexé à simple titre indicatif, et sur lequel :
- La figure 1 est une vue en perspective du chausson selon l'invention ;  
 Les figures 2 et 3 en sont des vues en plan, respectivement de dessus et de dessous, mais à échelle différente ;
- 10 La figure 4 est une vue en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 2 ;  
 La figure 5 est une vue partielle en plan de dessus d'une variante de réalisation du présent chausson.

Le chausson 1 représenté aux figures 1 à 4 est réalisé en une seule pièce et il est fabriqué par moulage en caoutchouc ou matière plastique. Conformément à une caractéristique essentielle, la face interne de la semelle 2 de ce chausson comporte, à l'endroit de l'emplacement du talon du pied, un relief 3 en forme de ventouse. Ce relief est apte à assurer une parfaite immobilisation du talon du pied sur la semelle et par suite, une solidarisation étroite du chausson

20 avec le pied.

Cependant, selon une autre caractéristique, la face interne du contrefort 4 et des côtés de la tige 5 présente une surface granitée 6. Le granité de cette surface est obtenu au moulage, grâce à un relief approprié de la pièce intérieure du moule. Or, l'existence 25 de cette surface granitée contribue également à assurer une parfaite immobilisation du pied à l'intérieur du présent chausson.

Les reliefs prévus sur la face inférieure de la semelle de celui-ci consistent dans le cas présent, en la combinaison d'une série de petites ventouses 7 et de nervures 8. Ainsi, comme représenté 30 sur la figure 5, il peut être prévu une première série de nervures 8a près de l'extrémité avant, et une seconde série 8b sous l'emplacement de la voute plantaire. Il est alors prévu deux séries de petites ventouses, réparties respectivement au-dessous du talon et au-dessous de la plante de pied. La présence de ces petites ventouses permet 35 d'obtenir une adhérence bien meilleure que dans le cas d'une semelle comportant de simples nervures d'accrochage.

Enfin, selon une autre caractéristique encore, la face externe de la tige 5 du présent chausson comporte deux zones de surface granitée 9a et 9b. Celles-ci se trouvent situées respectivement sur le dessus de la partie avant de la tige et à l'endroit du contrefort.

5 Or, l'existence de ces deux zones granitées permet d'obtenir une borne adhérence sur une planche à voile, dans des positions particulières du pied, qui sont indispensables dans certains cas, notamment pour l'exécution de figures de style libre ainsi que pour certaines positions de rappel.

10 Grâce à sa conception, le chausson selon l'invention permet d'obtenir non seulement une adhérence de celui-ci sur une planche à voile dans n'importe quelle position, mais également une parfaite immobilisation du pied à l'intérieur de ce chausson.

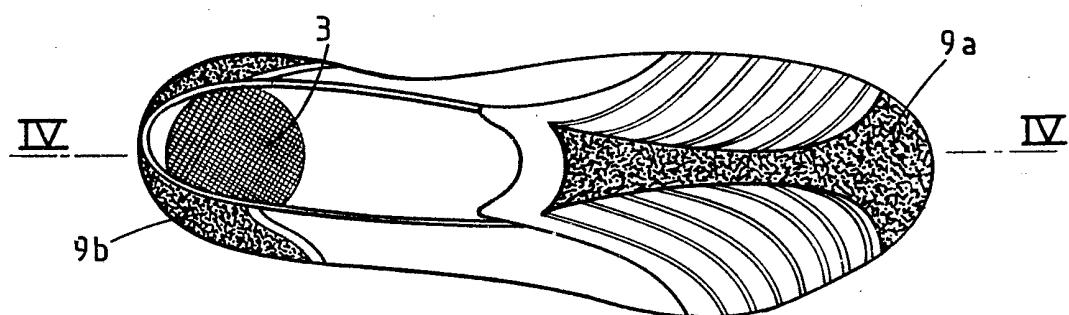
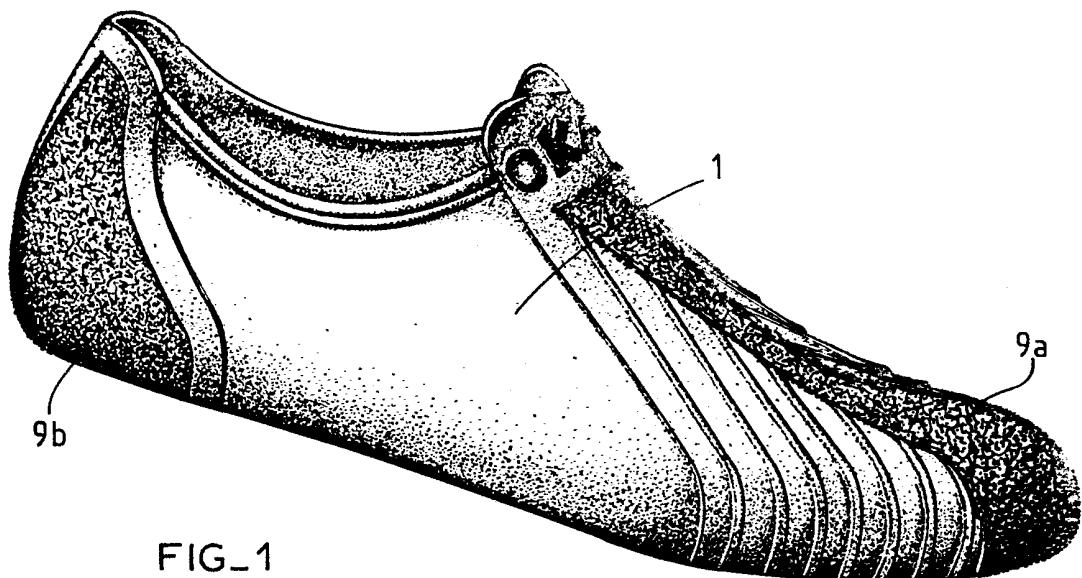
Or, pour obtenir le résultat recherché, c'est-à-dire 15 une parfaite solidarisation du pied avec une planche à voile, il convient que ces conditions soient toutes deux remplies, ce qui n'est pas le cas avec les chaussons actuellement utilisés, puisque ceux-ci ne comportent aucun moyen d'immobilisation du pied à l'intérieur du chausson correspondant.

20 Cependant, il faut noter que le présent chausson peut également être employé pour la pratique de certains sports nautiques autres que la planche à voile, par exemple pour la pratique de la voile afin d'éviter tout risque de glissement sur le pont d'un bateau.

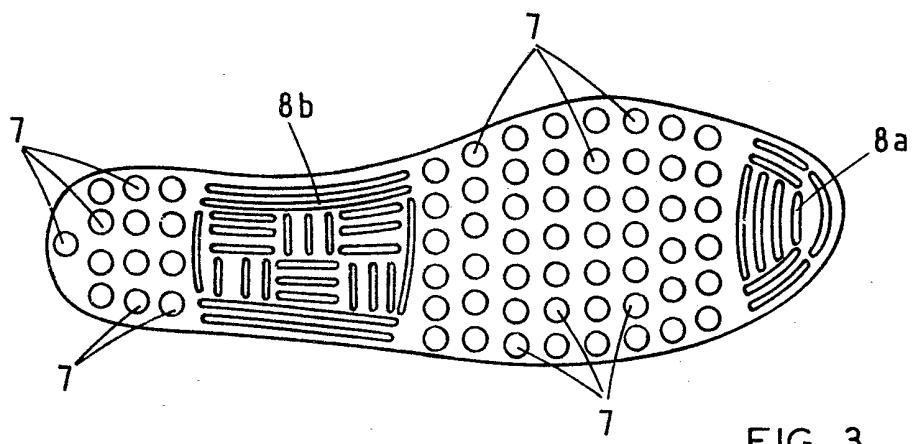
Par ailleurs, il va de soi que le présent chausson 25 n'est pas limité au seul exemple de réalisation décrit précédemment. En effet, diverses variantes et modifications peuvent être envisagées. Ainsi, la figure 5 représente une variante de réalisation dans laquelle la ventouse intérieure unique 3 du chausson représenté aux figures 1 à 4 est remplacée par quatre ventouses 3a, 3b, 3c et 3d de plus 30 faible surface, qui sont régulièrement réparties au-dessous de l'emplacement du talon du pied. Cependant, il est évidemment possible de prévoir un nombre différent de ventouses et de les répartir de toute autre façon.

REVENDICATIONS

1. Chausson en matière plastique pour la pratique de certains sports nautiques, notamment la planche à voile, et dont la semelle comporte des reliefs d'adhérence, caractérisé en ce qu'à l'endroit de l'emplacement de talon du pied, la face interne de cette semelle présente un ou plusieurs reliefs, formant ventouses, aptes à assurer l'immobilisation du pied à l'intérieur de ce chausson.
- 5 2. Chausson selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face interne de sa tige présente une surface granitée s'étendant autour de l'emplacement du talon du pied et sur les côtés.
- 10 3. Chausson selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la face externe de sa tige présente deux surfaces granitées situées respectivement, sur le dessus de la partie avant et autour du contrefort arrière.
- 15 4. Chausson selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les reliefs prévus sur la surface inférieure de la semelle consistent en la combinaison de nervures et de petites ventouses, ces dernières étant situées d'une part au-dessous de l'emplacement de la plante de pied , et d'autre part au-dessous de l'emplacement du talon.



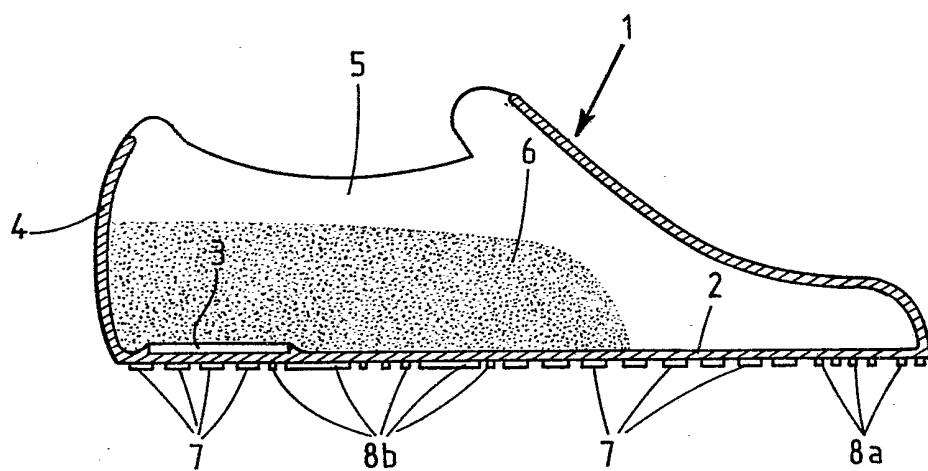
FIG\_2



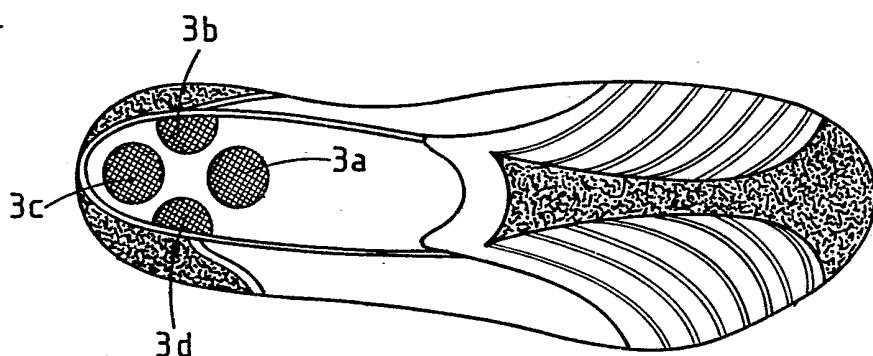
FIG\_3

PL-II/2

2475369



FIG\_4



FIG\_5